
Par courriel : Minister_Ministre@hc-sc.gc.ca

Le 25 mars 2013

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée
Ministre de la Santé
Santé Canada
Édifice Brooke Claxton, 16^e étage
70, promenade Columbine
Pré Tunney, indice de l'adresse : 0916C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Madame la Ministre,

Au nom de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC), de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en sidologie, de l'Association canadienne des infirmières en oncologie et du Conseil canadien des infirmières et infirmiers en soins cardiovasculaires (CCIISC), nous vous écrivons afin de partager nos préoccupations concernant les nouvelles propositions visant à mettre en place des cliniques de collecte de plasma privées. Nous insistons pour que vous entrepreniez, pour plusieurs raisons, une consultation approfondie de la question avec les fournisseurs de la santé, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les parties intéressées et la population canadienne.

Il est primordial d'assurer l'accès de la population canadienne à des réserves de sang stables et sécuritaires. Pour ce faire, et aux fins d'assurer la transparence et la responsabilité, toute décision consistant à élargir la collecte de sang et de plasma faisant appel à des donneurs rémunérés doit être mise de l'avant en consultation avec les fournisseurs de la santé et la population. Les secteurs canadiens de collecte de sang et de plasma, y compris la Société canadienne du sang et les entreprises privées de collecte du plasma, doivent continuer à fonctionner dans le cadre de programmes nationaux, régionaux et internationaux rigoureux qui soutiennent des produits sécuritaires et efficaces. Ils sont également tenus de veiller à ce que leurs démarches ne compromettent pas la santé des personnes qui reçoivent les composants sanguins ou les produits plasmatiques, tout en franchissant toutes les étapes raisonnables afin d'éliminer les réactions ou les événements indésirables, comme la transmission de pathogènes.

Au moment d'aborder cette question, tout en respectant les évaluations des répercussions de votre ministère, nous vous encourageons à tenir compte des questions principales suivantes :

- Le recrutement de donneurs fondé sur des incitatifs compromettrait-il la collecte de produits sanguins nécessaires à la transfusion?
- Quelle incidence aura le développement de cliniques privées sur les dons volontaires de sang?
- Quelles démarches précises Santé Canada entreprendra-t-elle pour empêcher des conséquences imprévues (p. ex. participation réduite) dans le système de dons de sang volontaires?
- Quels mécanismes seront instaurés afin d'intervenir si le recrutement de donneurs fondé sur des incitatifs entraîne une diminution du bassin de donneurs volontaires?
- Que ferez-vous pour garantir aux Canadiens et aux travailleurs de la santé que la collecte de produits sanguins à laquelle ils se soumettent respecte des normes de sécurité rigoureuses, une supervision adéquate et une responsabilité réglementée?
- Comment les produits plasmatiques recueillis par les cliniques de collecte privées seront-ils utilisés?

- Quelle assurance les Canadiens et les fournisseurs de la santé auront-ils que ces échantillons de collecte ne seront pas vendus au système de soins de santé public à un coût gonflé qui augmenterait les dépenses provinciales ou territoriales?

Les exploitants de centres de dons autorisés et les fournisseurs de la santé qui travaillent en services transfusionnels ont l'obligation professionnelle et la responsabilité juridique d'agir dans le meilleur intérêt des donateurs et des receveurs de produits sanguins et plasmatiques. Au centre de cette question, on se demande si toute mesure entreprise améliorera l'accès des Canadiennes et Canadiens à des composants sanguins et des produits plasmatiques sécuritaires et efficaces. Nous nous préoccupons grandement que le lancement d'un autre processus de recrutement de donateurs de sang rémunérés, qui sont déjà rares, menacera encore plus la protection et la sécurité de cette ressource vitale.

Nous vous exhortons donc à considérer ces préoccupations lorsque vous aborderez les propositions visant à mettre en place des cliniques privées de collecte de plasma sanguin et vous demandons de maintenir des normes rigoureuses afin d'assurer la protection de la sécurité des patients et des produits de notre système de soins de santé sans but lucratif du secteur public.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



Barb Mildon,
inf. aut., Ph.D., CHE, ICSC(C)

Présidente

Association des infirmières et
infirmiers du Canada



Scott Harrison,
inf. aut., B.Sc.Inf., MA, ICSC(C)

Président

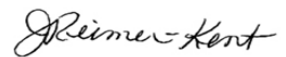
Association canadienne
des infirmières et infirmiers
en sidologie



Brenda Sabo,
inf. aut., MA, Ph.D.

Présidente

Association canadienne des
infirmières en oncologie (ACIO)



Jocelyn Reimer-Kent,
inf. aut., M.Sc.Inf.

Présidente nationale

Conseil canadien des infirmières
et infirmiers en soins
cardiovasculaires (CCIISC)

